



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Convoqué le vendredi 21 JUIN 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET :

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : TRANSMISSION DE  
L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU PROJET D'EXTENSION DU  
RESEAU D'EAU TEMPEREE "MASSILEO" SUR LA COMMUNE DE  
MARSEILLE ET D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE  
VALORISATION ENERGETIQUE DES EAUX DE LA GALERIE A LA  
MER.**

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc  
PONA Valérie  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie.....Procuration à Mme Primo  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy  
MASINI Jocelyne  
PONTET Anthony  
LAFORGIA Christine  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne  
PARDO Bernard  
KADRI Zahia .....Procuration à Mme Pona  
PARLANI René.....Procuration à Mme Arnal  
IDDIR Chérifa  
TOUAT Didier.....Procuration à M. Porcédo  
SEMENZIN Véronique .....Procuration à M. Pontet  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine  
BUSCA-VOLLAIRE Céline  
BAGNIS Alain  
MUSSO AICE  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice  
MARTINEZ Karine ..... Absente  
RIGAUD Hervé..... Absent  
AMIC Bruno ..... Absent  
APOTHELOZ Brigitte  
BALDO Antonio .....Procuration à Mme Apothéloz  
BLANGERO Maryse ..... Absente  
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers : 35  
Présents à la séance : 24  
Nombre de pouvoirs : 06  
Absents à la séance : 05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Au terme de la procédure administrative, Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône a transmis à la ville, une copie de l'arrêté préfectoral du 27 Février 2019 autorisant au titre de l'article L181-1 du Code de l'Environnement, la Société EDF OPTIMAL SOLUTIONS à procéder aux travaux relatifs à la réalisation d'une boucle de valorisation énergétique des eaux de la galerie à la mer à Marseille (15<sup>ème</sup>) en vue du refroidissement de deux data centers, à augmenter progressivement la capacité de la boucle primaire thalasso thermique (Massiléo) et portant prescriptions pour l'exploitation de ces installations.

En application des dispositions des articles R181-44 et R181-50 du Code de l'Environnement, Monsieur le Préfet a demandé à Monsieur le Maire de :

Tenir cet acte à la disposition du public pour y être consulté;

Procéder à l'affichage de cet acte pendant une durée minimum d'un mois et de lui en adresser procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité;

Transmettre l'arrêté au Conseil Municipal de la Commune.

En conséquence, les autres formalités administratives ayant été accomplies, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la transmission dudit arrêté qui est joint en annexe et ce conformément aux textes en vigueur.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1** : De prendre acte de la transmission de l'arrêté préfectoral du 27 Février 2019 autorisant au titre de l'article L181-1 du Code de l'Environnement, la Société EDF OPTIMAL SOLUTIONS à procéder aux travaux relatifs à la réalisation d'une boucle de valorisation énergétique des eaux de la galerie à la mer à Marseille (15<sup>ème</sup>), à augmenter progressivement la capacité de la boucle primaire thalasso thermique (Massiléo) et portant prescriptions pour l'exploitation de ces installations

**ARTICLE 2** : Que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.

Le Maire de Gardanne,

**Roger MEI**

**SIGNE**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 03 JUIL. 2019

AFFICHÉE LE : 03 JUIL. 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 03 JUIL. 2019